

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022 DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE DE DARTY GRAND OUEST

La réunion se déroule au Centre de Services 8, rue de Bretagne 44240 La-Chapelle-Sur-Erdre.

Début de séance : 13h30.

Présents

Pour la direction

- Mme BACH Karine, Responsable des Ressources Humaines Opérations ;
- Mme FELDMAN Stéphanie, Directrice des Ressources Humaines ;
- Mme GUILLAUME Lucie, Responsable des Ressources Humaines Opérations ;
- Mme JUILLIEN Léa, Responsable des Ressources Humaines Exploitation.

Pour les membres titulaires EOT

- CFDT :**
- M. MARANDEAU Vincent
 - Mme DA ROCHA PEREIRA Isabelle
 - M. GRUDET Loïc
 - Mme ROCHE Virginie
 - M. ROSIEK Gérald

- CFTC :**
- M. PHILIPOT Jean-Michel
 - M. APPLAUSO Giovanni
 - Mme LELUBEZ Sabrina

- CAT :**
- M. BEAUBOIS Iannis

- SL**
- M. DIOLOGEANT Marc
 - M. HEREDIA Noël
 - Mme N'GOLET Nathalie

- CGT :**
- M. BRIULET Pascal
 - Mme MAZELLA Valérie

Pour les membres titulaires Cadres

- CFE-CGC :** - M. HARRE Laurent

Pour les membres suppléants EOT

- CAT :** - M. PERUCAUD Didier
SL : - M. BARAN Gianni

Représentants Syndicaux

- CFTC :** - M. TEKIN Muhammed
CGT - M. BALUTEAU Franck
CAT - M. VILLA Francis

Absents

- CFDT :**
- M. MERRIEN Guillaume
 - M. BOUGEREAU Jean-Marc

- CFTC :**
- M. FRÉTARD Baptiste

- CAT :**
- Mme PASTERNAK Sylvie

- SL :**
- Mme PRUDHOMME Corinne

Les personnes votantes sont les 15 élus titulaires, ainsi que les 2 membres suppléants présents.

Ordre du jour

1 Désignation des membres du bureau	3
a) Secrétaire.....	3
b) Secrétaire adjoint.....	3
c) Trésorier.....	3
d) Trésorier adjoint	3
2 Élection des commissions.	4
a) Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT)	4
b) Commission formation, d'information et d'aide au logement	4
c) Commission égalité professionnelle et Qualité de Vie au Travail	5
d) Commission économique	5
e) Commission des actions sociales et culturelles	5
3 Information et consultation des membres du Comité Social et Économique de Darty Grand Ouest sur la procédure d'inaptitude de Monsieur Mickael GUILLEMET (document joint). ...	6
4 Œuvres sociales.	7

Un tour de table est organisé afin que les différents membres du CSE puissent se présenter.

M. MARANDEAU : Je voulais me permettre d'intervenir rapidement. J'espère que cette nouvelle mandature se déroulera sous les meilleurs auspices et que tous les représentants du personnel y trouveront leur place dans les quatre prochaines années.

Monsieur Gérald ROSIEK se porte candidat pour assurer le poste de secrétaire de séance du présent CSE.

Le résultat du vote est le suivant : **17 votes favorables.**

Après consultation, la candidature de Monsieur Gérald ROSIEK au poste de secrétaire de séance du présent CSE de DARTY GRAND OUEST est approuvée à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

1 Désignation des membres du bureau.

a) Secrétaire.

Madame Isabelle DA ROCHA PEREIRA se porte candidate au poste de secrétaire du CSE DARTY GRAND OUEST.

Le résultat du vote est le suivant : **2 abstentions et 15 votes favorables.**

Après consultation, la candidature de Madame Isabelle DA ROCHA PEREIRA au poste de secrétaire du CSE de DARTY GRAND OUEST est approuvée par les élus du Comité Social Économique.

M. BRIULET : Pour l'ensemble de la constitution du bureau, nous comprenons la logique concernant la composition et nous n'y sommes pas opposés, néanmoins, nous ne partageons pas politiquement certaines valeurs, par conséquent, nous nous abstenons.

b) Secrétaire adjoint.

Monsieur Laurent HARRE se porte candidat au poste de secrétaire adjoint du CSE DARTY GRAND OUEST.

Le résultat du vote est le suivant : **2 abstentions et 15 votes favorables.**

Après consultation, la candidature de Monsieur Laurent HARRE au poste de secrétaire adjoint du CSE de DARTY GRAND OUEST est approuvée à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

c) Trésorier.

Monsieur Gérald ROSIEK se porte candidat au poste de trésorier du CSE DARTY GRAND OUEST.

Le résultat du vote est le suivant : **2 abstentions et 15 votes favorables**

Après consultation, la candidature de Monsieur Gérald ROSIEK au poste de secrétaire adjoint du CSE de DARTY GRAND OUEST est approuvée à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

d) Trésorier adjoint.

Madame Nathalie N'GOLET se porte candidate au poste de trésorière adjoint du CSE DARTY GRAND OUEST.

Le résultat du vote est le suivant : **2 abstentions et 15 votes favorables**

Après consultation, la candidature de Madame Nathalie N'GOLET au poste de secrétaire adjoint du CSE de DARTY GRAND OUEST est approuvée à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

Mme FELDMAN : Je tiens à signaler un véritable respect de la parité au sein du bureau.

M. BEAUBOIS : J'ai demandé à ce qu'un point soit fait sur le nombre de votants, car normalement, il est prévu que lorsqu'un titulaire est absent, le suppléant amené à le remplacer doit être prévenu. À ma connaissance, pour ce CSE, cette procédure n'a pas été respectée. En effet, nous avons un suppléant élu

sur le collège des agents de maîtrise, il n'est pas présent au présent CSE et je n'ai pas eu connaissance de son absence. À ce titre, je souhaiterais que cette procédure soit respectée. Par conséquent, il faudrait prévenir les suppléants amenés à remplacer les titulaires lors de l'absence de ces derniers.

M. ROSIEK : Généralement, cette gestion des élus présents au CSE est assurée par le secrétaire, or, depuis le 8 novembre 2022, le CSE n'a plus de secrétaire.

M. BEAUBOIS : La procédure n'est pas rédigée comme telle sur l'avenant. C'est pourquoi je souhaitais rappeler la procédure et je vous en remercie.

2 Élections des commissions.

a) Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT).

Les représentants du personnel suivants déposent leur candidature pour siéger à la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) :

- Pour la CFDT :
 - o Loïc GRUDET,
 - o Pascal LE CARFF,
 - o Vincent MARANDEAU,
 - o Jean- Marc BOUGUEREAU,
- Pour le Syndicat Libre :
 - o Gianni BARAN,
 - o Xavier THOMAS,
 - o Noël HEREDIA.
- Pour la CFTC :
 - o Marie-Hélène LENNE,
 - o Thomas CHARLES.
- Pour la CFE-CGC :
 - o Laurent HARRE.
- Pour la CAT :
 - o Didier PERUCAUD.
- Pour la CGT :
 - o Valérie MAZELLA.

Le résultat du vote est le suivant : **17 votes favorables.**

Après consultation, les candidatures de Mesdames LENNE et MAZELLA et de Messieurs GRUDET, LE CARFF, MARANDEAU, BOUGUEREAU, BARAN, THOMAS, HEREDIA, CHARLES, HARRE et PERUCAUD pour siéger à la Commission Économique de DARTY GRAND OUEST sont approuvées à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

b) Commission formation, d'information et d'aide au logement.

M. MARANDEAU : Historiquement, les cinq organisations syndicales étaient représentées par un membre dans chaque commission. Mais étant donné qu'une sixième organisation syndicale a été élue, les membres du CSE se sont mis d'accord pour élire six membres pour chaque commission afin que chaque organisation syndicale soit représentée, hormis pour la commission ASC. Nous avons donc décidé d'aller au-delà de notre accord CSE.

Mme FELDMAN : Nous demandons une suspension de séance afin que l'équipe RH puisse échanger sur cette répartition.

Suspension de séance de 14h10 à 14h15.

Mme FELDMAN : Nous sommes d'accord avec le principe de répartition proposée.

Les représentants du personnel suivants déposent leur candidature pour siéger à la Commission formation, d'information et d'aide au logement :

- Loïc GRUDET,
- Antonio GARCIA SANCHEZ,
- Laurent HARRE,
- Nathalie N'GOLET,
- Sabrina LELUBEZ,
- Sophie MASSCHELEIN.

Le résultat du vote est le suivant : **17 votes favorables.**

Après consultation, les candidatures de Mesdames N'GOLET, LELUBEZ MASSCHELEIN et de Messieurs GRUDET, GARCIA SANCHEZ et HARRE pour siéger à la Commission formation, d'information et d'aide au logement de DARTY GRAND OUEST sont approuvées à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

c) Commission égalité professionnelle et Qualité de Vie au Travail.

Les représentants du personnel suivants déposent leur candidature pour siéger à la Commission égalité professionnelle et Qualité de Vie au Travail :

- Isabelle DA ROCHA PEREIRA,
- Valérie MAZELLA,
- Laurent HARRE,
- Nathalie SERRES,
- Noël HEREDIA,
- Sabrina LELUBEZ.

Le résultat du vote est le suivant : **17 votes favorables.**

Après consultation, les candidatures de Mesdames DA ROCHA PEREIRA, MAZELLA, SERRES LELUBEZ et de Monsieur HARRE pour siéger à la Commission égalité professionnelle et Qualité de Vie au Travail de DARTY GRAND OUEST sont approuvées à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

d) Commission économique.

M. MARANDEAU : Historiquement, la commission économique était composée des délégués syndicaux centraux conventionnels.

Les représentants du personnel suivants déposent leur candidature pour siéger à la Commission économique :

- Jean Michel PHILIPOT,
- Iannis BEAUBOIS,
- Marc DIOLOGEANT,
- Pascal BRIULET,
- Laurent HARRE,
- Vincent MARANDEAU.

Le résultat du vote est le suivant : **17 votes favorables.**

Après consultation, les candidatures de Messieurs PHILIPOT, BEAUBOIS, DIOLOGEANT, BRIULET, HARRE et MARANDEAU pour siéger à la Commission économique de DARTY GRAND OUEST sont approuvées à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

e) Commission des actions sociales et culturelles.

Les représentants du personnel suivants déposent leur candidature pour siéger à la Commission des actions sociales et culturelles :

- Isabelle DA ROCHA PEREIRA,
- Laurent HARRE,
- Gérald ROSIEK,
- Nathalie N'GOLET,
- Giovanni APPLAUSO,
- Vincent MARANDEAU,

- Sylvie PASTERNAK,
- Anissa BOURICHE.

Le résultat du vote est le suivant : **17 votes favorables.**

Après consultation, les candidatures de Mesdames DA ROCHA PEREIRA, N'GOLET, PASTERNAK, BOURICHE et de Messieurs ROSIEK, HARRE, APPLAUSO et MARANDEAU pour siéger à la Commission des actions sociales et culturelles de DARTY GRAND OUEST sont approuvées à l'unanimité par les élus du Comité Social Économique.

M. MARANDEAU : Vous prévoyez la modification de l'affichage obligatoire ?

Mme JUILLIEN : Nous mettrons à jour l'affichage obligatoire très rapidement.

3 Information et consultation des membres du Comité Social et Économique de Darty Grand Ouest sur la procédure d'inaptitude de Monsieur Mickael GUILLEMET.

Madame BACH lit la procédure d'inaptitude de Monsieur Mickael GUILLEMET (Annexe 1).

Mme MAZELLA : Je ne comprends pas que vous proposiez uniquement des postes sur le CTT de Bègles alors que Monsieur GUILLEMET a indiqué qu'il était mobile sur le site de Périgueux.

Mme BACH : Nous n'avons que ces postes qui sont compatibles avec les restrictions émises par le Médecin du travail : « apte à tous les postes avec une manutention inférieure à 20kg et à tous les postes de conduite (poids-lourd, super-lourd et chariot élévateur) ».

Mme MAZELLA : Nous remarquons que les propositions de reclassement concernent généralement le site de Bègles. Nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas de poste de CPS disponible sur le site de Périgueux. Il serait aussi possible de créer ou d'adapter un poste de travail pour ce salarié.

Mme BACH : Non, ce n'est pas possible.

M. HEREDIA : Il y a une donnée non négligeable que vous n'indiquez que rarement : l'âge du collaborateur concerné par une procédure d'inaptitude. Lors de la négociation de l'avenant à l'accord CSE, nous avons demandé les différents renseignements suivants qui devaient être mentionnés dans le cadre des inaptitudes : nom, prénom, site d'affectation, ancienneté, poste, âge du salarié et copie ou avis d'inaptitude délivré(e) par le Médecin du Travail.

Mme BACH : Monsieur GUILLEMET est né le 13 juin 1986.

M. HEREDIA : Pour faire suite à l'intervention de Madame MAZELLA, effectivement, vous nous répondez qu'il n'y a que des postes au CTT de Bègles qui sont compatibles avec les restrictions émises par le Médecin du Travail alors que Monsieur GUILLEMET a indiqué n'être disponible que sur le département de la Dordogne, de plus, il a précisé sa disponibilité uniquement sur la ville de Périgueux. D'ailleurs, quitte à proposer à Monsieur GUILLEMET des postes hors du secteur géographique demandé, les recherches de reclassement peuvent être faites à l'échelle du Groupe. Avez-vous effectué des recherches au sein du Groupe et non pas uniquement sur DGO ?

Mme BACH : Cette recherche élargie au sein du Groupe a été faite, d'ailleurs, lors de la précédente consultation sur une inaptitude, des postes sur DGE étaient vacants, mais qui ont été pourvus entre temps.

M. HEREDIA : À chaque procédure d'inaptitude, les propositions de reclassement concernent le CTT de Bègles.

Mme JUILLIEN : Au sein de notre entreprise, lorsque des collaborateurs rencontrent des difficultés physiques, il est compliqué de proposer un poste en adéquation avec les préconisations du Médecin du Travail.

M. MARANDEAU : L'entreprise est obligée de respecter la procédure de reclassement et de recherche de postes.

M. BRIULET : Nous avons fréquemment fait le reproche que l'entreprise n'avait pas la volonté d'aller au-delà des obligations légales. Ma remarque est générale et ne concerne pas particulièrement le cas de Monsieur GUILLEMET. En effet, il existe des obligations légales en termes de handicap et d'inaptitude.

Il y a quelques années, j'avais échangé avec des délégués du personnel, car la direction proposait des postes presque inacceptables, au final, la procédure se clôturait par un licenciement.

Je ne ferai pas cette remarque à chaque procédure d'inaptitude, car il y en a pratiquement tous les mois à l'ordre du jour du CSE. Mais cette fréquence soulève le débat des conditions de travail, de la charge de travail, la cause des inaptitudes, etc.

Ce débat global est mené depuis des années, pourtant, nous avons peu d'informations, et peut-être qu'il n'y a pas assez d'attention sur les causes de ces nombreuses inaptitudes et quelles sont les solutions pour y remédier. De plus, l'entreprise devrait aller au-delà des obligations légales, même si dans le cas présent de Monsieur GUILLEMET, celui-ci a peu d'ancienneté dans l'entreprise.

Mme BACH : En dehors des informations-consultation faites lors des CSE, des actions sont aussi mises en place sans qu'elles soient rendues publiques lors des instances.

Par exemple, sur le site de Portet-sur Garonne, un collaborateur est sur un poste pour une période probatoire afin de s'assurer que ce poste serait compatible avec les préconisations émises par le Médecin du Travail.

Ce collaborateur a réalisé différentes visites de pré reprise auprès du Médecin du Travail. À ce titre, nous avons entamé des démarches afin que ce collaborateur puisse faire un test en magasin et ainsi voir si ce type de poste pouvait lui convenir.

L'entreprise met en place des actions en amont afin de ne pas aboutir systématiquement à une information-consultation pour inaptitude.

M. HEREDIA : La Cour de cassation a rappelé à deux occasions au début de l'année 2022 que le licenciement pour inaptitude a été jugé sans cause réelle et sérieuse. En effet, celle-ci a pointé le manque de l'employeur dans l'offre de reclassement.

Nous croyons bien évidemment dans la bonne volonté du service RH, mais notre rôle de représentant du personnel est aussi de s'assurer que les recherches ont été effectivement menées au sein du Groupe entier.

Mme BACH : Nous consultons toutes les entreprises du Groupe.

*Le résultat du vote est le suivant : **8 abstentions, 9 favorables.***

Les élus émettent donc un vote favorable sur la procédure d'inaptitude de Monsieur Mickael GUILLEMET.

4 Œuvres sociales.

Mme JUILLIEN : Il me semble que vous deviez nous présenter les comptes du CSE.

M. ROSIEK : Ce ne sont pas les comptes que nous allons vous présenter, mais le compte-rendu de fin de mandat.

M. BRIULET : Il me semble que le bureau doit présenter un quitus et que celui-ci doit être déposé auprès de la banque.

M. ROSIEK : Seuls le secrétaire et le trésorier avaient les accès à la banque.

M. VILLA : L'ancien bureau doit présenter un arrêté des comptes validés par l'Expert-comptable.

M. ROSIEK : Il me semble qu'il y a quatre ans, l'arrêté des comptes n'avait pas été validé par l'Expert-comptable. Je vous propose de reporter ce point au prochain CSE du mois de décembre 2022.

M. PHILIPOT : L'arrêté des comptes au 13 novembre 2022 est le suivant :

- Budget fonctionnement :
 - o Solde positif de 304 948,89€.
Nous avons été tous raisonnables dans l'utilisation de nos fonds communs.
Pour la prochaine mandature, il serait nécessaire de revoir les plafonds des notes de frais au regard de l'augmentation des prix du carburant. De plus, il serait souhaitable que les représentants du personnel issus de la précédente mandature expliquent le fonctionnement aux nouveaux élus.
- Budget des œuvres sociales :
 - o Solde positif de 220 720,22€.

M. ROSIEK : Pour les œuvres sociales, il reste à déduire les montants suivants :

- 40 000€ pour les colis de fin d'année.
- 54 753€ pour les réservations de vacances (CAMPING'S).

Après déduction de ces montants, le solde du budget des œuvres sociales serait d'environ 125 000€, sachant que la dotation employeur de 49 000€ n'a pas encore été versée au titre du quatrième trimestre.

Nous avons 15 470€ de stock de bons d'achat et de chèques-culture.

Au mois de décembre 2022, nous ferons un point sur les formations CSE à mettre en place pour les représentants du personnel. De plus, j'invite les nouveaux élus à lister le matériel nécessaire à leur mandature.

M. VILLA : Monsieur PERUCAUD est membre de la CSSCT, il doit partir en retraite dans quelques mois et donc nous souhaiterions que le budget de formation soit conservé pour le nouveau représentant du personnel qui siègera à cette commission.

M. PHILIPOT : En tant qu'ancien trésorier du CSE, je voulais remercier tous les élus pour leur indulgence. Cette fonction m'a permis de rencontrer et de côtoyer tous les membres du CSE. Je souhaite « bon vent » à mon successeur.

Mme FELDMAN : Nous souhaitons vous féliciter pour les élections.

La réunion est close à 15h00.

Le Secrétaire nommé pour la séance du CSE.

M Gérard ROSIEK.

